

M2i
Société par actions simplifiée
Capital social : 304.418,41 €
146 / 148 rue de Picpus - 75012 PARIS
333 544 153 RCS Paris

RAPPORT DE GESTION
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Chers Associés,

Nous vous avons conviés, conformément à la loi et aux statuts de notre société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2016.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat et l'annexe établis au 31 décembre 2016.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents sont restés à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée en même temps que les rapports du Commissaire aux Comptes et l'inventaire.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

Par ailleurs, nous vous soumettons les décisions suivantes, devant être approuvées à titre ordinaire et relatives à :

- Rapport de gestion établi par le Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions.

A - ACTIVITE DU GROUPE M2I – PRESENTATION DES COMPTES

1- Présentation du Groupe et de l'activité au cours de l'exercice écoulé

• **Présentation du Groupe**

Forte de l'offre la plus exhaustive du marché avec plus de 2 000 programmes de formation et disposant du plus grand réseau d'agences en France avec 35 centres détenus en propre, le Groupe M2i est un acteur de référence dans la formation professionnelle IT, Digitale et Management.

Disposant de ses propres parcours certifiants et diplômants, le Groupe M2i offre à ses 4 200 clients actifs toutes les modalités d'apprentissage moderne sous la forme de cours en présentiel, classe virtuelle, COOC, FIT ou Blended-Learning.

M2i exerce son activité en son nom propre ainsi qu'à travers ses 2 filiales détenues chacune à 100 % :

- Scribtel Formation
- M2i Tech



Offre :

Acteur de référence en France de la formation IT et Management, le groupe M2i propose l'offre la plus large du marché, avec plus de 2000 formations disponibles en :

- Informatique technique : Agilité, Bases de données, Cloud, Virtualisation et stockage, CRM, Sécurité, IBM, Big Data, Management du SI, Réseaux et Télécoms, Langages et développement, Mobilité...
- Bureautique utilisateur : Logiciels Bureautique, , Sage, SAP, DAO...
- Multimédia : 3D et animation, Média et efficacité digitale, Médias sociaux et Webmarketing, Mac OS, PAO, Arts Graphiques, Vidéo et Son...
- Management : Achats, Communication, Développement commercial, Comptabilité - Fiscalité - Gestion, Droit du travail et relations sociales, Management des équipes et des personnes, Ressources humaines - Formation, Secteur public...

M2i Formation propose également des diplômes d'Etat, des titres inscrits au RNCP ou à l'inventaire, dont celui de Concepteur Développeur Informatique, Designer Web, Monteur Audiovisuel, Expert Digital Data Cybersécurité, Webmaster.

Equipe :

220 collaborateurs, 1.500 formateurs experts, 35 centres en propre sur toute la France, 100.000 apprenants formés chaque année.

Positionnement :

Depuis plus de 30 ans, M2i Formation met au service de ses clients son savoir-faire pédagogique dans quatre grands domaines d'expertise : l'Informatique technique, la Bureautique, le Multimédia et le Management, avec pour objectif de les accompagner dans leur montée en compétences et la certification de leurs connaissances.

M2i est le seul organisme de formation à être physiquement présent sur toute la France, avec ses 35 centres détenus en propre. Cette implantation territoriale inégalée lui permet de proposer des programmes nationaux déployés à grande échelle pour les grands comptes, tout comme une offre de proximité très large, de très haut niveau et sans équivalent pour ses clients locaux.

M2i propose ses formations à travers des cursus courts, sur-mesure et ciblés, mais surtout certifiants et éligibles aux dispositifs CPF et période de professionnalisation ; des cycles longs et diplômants, de niveau BAC à Master.

M2i est un organisme de qualité certifié OPQF, et reconnu par le label grande Ecole du numérique.

Nos solutions:

- Formations présentielles
- Blended-learning
- Formation Individuelle Tutorée
- e-learning
- Classes virtuelles
- COOC, MOOC, SPOOC.



- **Résultat 2016 du Groupe M2i**

Les résultats du Groupe M2i (M2i + ses 2 filiales détenues à 100 % : M2i Tech et ScribTel Formation – normes IFRS) ressortent ainsi qu'il suit :

<i>En K€</i>	2016	2015
Chiffre d'affaires	33 907	29 569
Résultat opérationnel courant	1 696	208
Résultat opérationnel	1 269	58
Résultat Net	1 152	(8)

- Progression soutenue du chiffre d'affaires annuel avec une croissance interne de +14,6 %

Acteur de référence de la formation professionnelle IT & Management, le Groupe M2i a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 33,91M€, en croissance de +14,6%.

Disposant du plus large réseau d'agences en France avec 35 implantations en propre, la progression de chiffre d'affaires enregistrée sur l'exercice 2016 a été portée par l'ensemble de ses régions.

Fort de l'offre la plus exhaustive du marché dans les domaines de l'IT, du Digital et du management avec plus de 2 000 programmes de formation, l'ensemble des pôles d'activité du groupe (informatique, digital, bureautique, multimédia, management et diplômant) ont contribué à cette forte croissance.

- Très forte amélioration du résultat opérationnel courant à 1,7M€

Cette hausse d'activité au cours de l'exercice s'est accompagnée d'une forte amélioration de la rentabilité avec un résultat opérationnel courant qui atteint 1,70M€ sur l'ensemble de l'année 2016 contre 0,21M€ en 2015.

Après prise en compte de 0,34 M€ de charges non courantes, le résultat opérationnel ressort sur l'année à 1,27 M€ contre un résultat à l'équilibre en 2015.

Au final, après prise en compte d'une charge d'impôt de 0,08M€, le résultat net atteint 1,15M€.

2- Poursuite des investissements de R&D

Les travaux de R&D de l'année 2016 ont notamment porté sur les projets suivants :

- Poursuite du projet de développement de **logiciels de gestion de centre de formation**. Jusqu'à présent, le logiciel ne traitait que des formations de courte durée (inférieure à une semaine). En 2016, l'accent a été mis sur la gestion de formations longues et diplômantes (qui sont maintenant dispensées, entre autres, par notre filiale de formation M2i). De nouvelles problématiques sont apparues : découpe des formations en modules (CCP) indépendants, correspondant aux exigences pour structurer les titres professionnels (2 ou 4 CCP pour valider un Titre Professionnel), gestion de calendriers complexes, gestion de l'organisation des examens.

➤ **Projet OUADE – Outil d’Aide à la Décision**

Modélisation et développement d’un outil d’aide à la prise de décisions concernant l’évolution de l’offre produit, c’est-à-dire, le catalogue des formations, partant des données enregistrées de l’activité. Outil d’observation, d’analyse avec modèles prédictifs. Il s’appuie sur des données – quantitatives et qualitatives – collectées au cours des sessions de formation et les données générées par l’ERP/CRM.

➤ **Projet GESGAP – De la Gestion de Sessions de formation à la Gestion de l’Apprenant**

La transformation de l’organisme de formation centré sur la gestion de sessions de formations à une gestion centrée sur l’apprenant. Il s’agit d’un projet qui affecte le SI de l’organisme, les formats pédagogiques qui doivent être tous compatibles et capitalisables sur des parcours diplômant longs. Le projet présente plusieurs thématiques de R&D et doit aboutir à une reformulation complète des processus métiers.

➤ **Développement des certifications / formations courtes (au niveau de M2i - activité formation)**

Structuration modulaire de la certification avec des compétences et blocs de compétences, afin de mettre en place les dispositifs de valorisations des parcours et leur capitalisation pour des prolongements jusque dans des parcours de formations diplômantes. Ce projet comporte (i) un aspect réglementaire lié à des directives européennes, (ii) un aspect de structuration de l’offre déjà existante mais non structurée qu’il convient de faire converger et (iii) un aspect de validation du parcours structuré pour obtenir un agrément.

3- Faits marquants de l’exercice

Cf article A.1 ci-avant.

3 - Commentaires sur le compte de résultat de la société M2i

Le chiffre d’affaires hors taxe de cet exercice social s’élève à **24.445.021 €** contre **23.763.406 €** au titre de l’exercice précédent.

Compte tenu de subventions d’exploitation pour **1.346 €**, de reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges pour **113.202 €** et d’autres produits pour **42 €**, le total des produits d’exploitation s’élève pour sa part à **24.559.611 €**.

Les charges d’exploitation se sont élevées pour leur part à **26.570.357 €**.

Les différents postes sont les suivants :

- *achats de marchandises* : **15.866 €**
- *achats de matières premières et autres approvisionnements* : **10.805 €**
- *autres achats et charges externes* : **16.354.963 €**
- *impôts, taxes et versements assimilés* : **617.189 €**
- *salaires et traitements* : **6.282.804 €**
- *charges sociales* : **2.946.889 €**
- *dotations aux amortissements sur immobilisations* : **254.372 €**
- *dotations aux provisions sur actif circulant* : **20.031 €**
- *autres charges d’exploitation* : **67.439 €**

L’exploitation a ainsi engendré une perte de **(2.010.746) €**.

Compte tenu d'un résultat financier négatif d'un montant de (161.995) €, d'un résultat exceptionnel négatif de (522.470) €, et d'un impôt sur les bénéfices de (1.641.098 €), le résultat de l'exercice se traduit par une perte de (1.054.113) €.

L'effectif salarié moyen de la société M2i est de l'ordre de 145 salariés en 2016.

4 – Règles et méthodes comptables

Nous vous informons que ces comptes ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'exercice précédent.

B - AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons en conséquence d'affecter la perte de l'exercice,	
soit	(1.054.113) €
en totalité au compte « report à nouveau », qui de	(4.021.093) €
se trouverait ainsi porté à	(5.075.206) €

C - DIVIDENDES ANTERIEURS

Nous vous demanderons de prendre acte, en application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965 (article 243 bis du Code Général des Impôts), qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

D – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE - PERSPECTIVES D'AVENIR

1. Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Par décision du Président en date du 11 mai 2017, conformément à la délégation de pouvoir qui lui avait été octroyée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société le 30 juin 2014 (réitérée et actualisée par celle du 20 juin 2016), il a été constaté que la période d'acquisition des 1.995 actions gratuites attribuées le 11 mai 2015 était échue et qu'en conséquence, cela emportait augmentation du capital social de la Société d'une somme de 2.046,06 € prélevée à due concurrence sur le poste « prime d'apport » et la création de 1.995 actions nouvelles de valeur nominale d'environ 1,0256 € de nominal chacune. Ainsi, le capital social est fixé à compter de cette date à la somme de 304.418,41 €. Il est divisé en 296.821 actions entièrement libérées et toutes de même catégorie.

2. Perspectives

Le groupe M2i a débuté son exercice 2017 sur un rythme d'activité très soutenu avec un chiffre d'affaires qui a atteint 8,01 M€ au 1er trimestre 2017, en hausse organique de +31,9% par rapport à la même période 2016 (pour mémoire le T1 2016 était en croissance de 6,08 %).

Disposant du plus grand réseau d'agences en France avec 35 centres et fort de l'offre la plus large du marché avec plus de 2 000 programmes de formation, la performance économique enregistrée sur le trimestre a été soutenue par l'ensemble des régions où le groupe est présent et par tous ses pôles d'activité (Informatique, Bureautique, Multimédia, Management), traduisant ainsi la montée en puissance de l'ensemble du réseau M2i et la pertinence de son offre.

Ce bon début d'exercice permet à M2i d'être confiant sur son objectif de rythme de croissance interne à long terme de 10% par an.

Pour se donner les moyens de concrétiser ses opportunités de croissance interne, la société envisage de procéder au cours des prochains mois à une opération financière visant à renforcer ses fonds propres et, en cas de succès, de demander le transfert de sa cotation sur Alternext.

E - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Cf article A.2 ci-avant.

F - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, je vous demande d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 24.806 € et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

Je vous communique, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit code.

G - CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L 227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Toutes informations utiles ont été communiquées au Commissaire aux Comptes afin de lui permettre d'établir son rapport spécial sur les conventions visées par les articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce.

Il vous sera donné lecture de ce rapport.

H - RAPPORT GENERAL

Il vous sera également donné lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes sur la vérification des comptes de l'exercice.

I - APPROBATION DES COMPTES ET DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture de ces rapports, de bien vouloir approuver les comptes sociaux tels qu'ils vous sont présentés et d'approuver également les opérations visées par les articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce.

J- MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour rappel, l'assemblée statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011, a décidé de nommer pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- ARCADE FINANCE, (RCS Paris 519 298 202), domicilié au 128 rue de la Boétie – 75008 PARIS, en tant que Commissaire aux comptes titulaire ;
- Monsieur Jonathan BOUZAGLO, domicilié 30 rue Allard – 94160 SAINT MANDE, en tant que Commissaire aux comptes suppléant.

K - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2016, la société M2i détenait directement 100 % du capital social et des droits de vote des Sociétés :

- SCRIBTEL FORMATION, et
- M2i TECH.

- Scribtel Formation

La société a réalisé au 31 décembre 2016 un chiffre d'affaires de 6.021.565 €, un résultat d'exploitation de 4.421.961 € et un Résultat net de 3.046.068 €.

- M2i Tech

La société a réalisé au 31 décembre 2016 un chiffre d'affaires de 3.594.519 €, un résultat d'exploitation de (641.803) € et un Résultat net de (651.759) €.

K – DELAIS DE PAIEMENT

Les délais de paiement des factures fournisseurs s'analysent comme suit au 31 décembre 2016 :

en milliers d'euros	31-déc-16			
	Total	Factures échues	Factures non échues ≤ 60 jours	Factures non échues > 60 jours
Fournisseurs français	3 492	1 724	1 769	
Fournisseurs étrangers	43	8	35	
Factures et avoirs non parvenus	701		701	
Total	4 236	1 732	2 505	

Pour rappel, ces délais ressortaient ainsi qu'il suit au 31 décembre 2015 :

en milliers d'euros	31-déc-15			
	Total	Factures échues	Factures non échues ≤ 60 jours	Factures non échues > 60 jours
Fournisseurs français	4 801	2 907	1 894	
Fournisseurs étrangers				
Factures non parvenues	639		639	
Total	5 440	2 907	2 533	

L – CAPITAL AUTORISE MAIS NON ENCORE EMIS – POINT SUR L'UTILISATION DES AUTORISATIONS GLOBALES CONSENTIES AU PRESIDENT

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ET AUTORISATIONS D'EMISSION DE TITRES DE CAPITAL ET DE CREANCE EN COURS DE VALIDITE ET LE NIVEAU DE LEUR UTILISATION AU 31 DECEMBRE 2016

Type d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée (valeur nominale)	Montant utilisé dans le cadre de cette délégation
Programme de rachat (4 ^{ème} résolution)	20 juin 2016	18 mois	dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social la Société	Néant
Emission d'obligations ne donnant pas lieu à augmentation de capital (5 ^{ème} résolution)	20 juin 2016	26 mois	Plafond de 6.000.000 €	Néant
Autorisation donnée au Président de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions (8 ^{ème} résolution)	20 juin 2016	18 mois	dans la limite de 10 % du capital social	Néant
Augmentation de capital social par incorporation de réserves, primes ou bénéfices (9 ^{ème} résolution)	20 juin 2016	26 mois	Plafond de 100.000 € de nominal	Néant
Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription (10 ^{ème} résolution)	20 juin 2016	26 mois	Plafond de 500.000 € de nominal (6 M€ de titres de créances)	Néant
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription (offre au public) (11 ^{ème} résolution)	20 juin 2016	26 mois	Plafond de 350.000 € de nominal (6 M€ de titres de créances) (plafond commun pour ceux de la 11 ^{ème} , 12 ^{ème} , 13 ^{ème} et 14 ^{ème} résolution)	Néant
Augmentation de capital en faveur d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle d'investisseurs restreints (12 ^{ème} résolution)	20 juin 2016	26 mois	dans la limite de 20 % du capital social par an (6 M€ de titres de créances) (plafond commun pour ceux de la 11 ^{ème} , 12 ^{ème} , 13 ^{ème} et 14 ^{ème} résolution)	Néant
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription à des catégories de personnes (13 ^{ème} résolutions)	20 juin 2016	18 mois	Plafond de 350.000 € de nominal (6 M€ de titres de créances) (plafond commun pour ceux de la 11 ^{ème} , 12 ^{ème} , 13 ^{ème} et 14 ^{ème} résolution)	
Emission d'instruments financiers composés de et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions, avec	20 juin 2016	18 mois	Plafond de 350.000 € de nominal (plafond commun pour ceux de la 11 ^{ème} , 12 ^{ème} , 13 ^{ème} et 14 ^{ème} résolution)	Néant

Type d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée (valeur nominale)	Montant utilisé dans le cadre de cette délégation
suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (14 ^{ème} résolutions)				
Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (15 ^{ème} résolution)	20 juin 2016	26 mois	dans la limite de 15 % de l'émission initiale	Néant
Augmentation du capital social en vue de rémunérer des apports en nature (16 ^{ème} résolution)	20 juin 2016	26 mois	Dans la limite de 10 % du capital social	Néant
Autorisation donnée au Président à l'effet de procéder, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (17 ^{ème} résolution)	20 juin 2016	38 mois	Dans la limite de 10% du capital social (plafond commun avec la 18 ^{ème} résolution)	Aux termes d'une décision du Président en date du 20 juin 2016, 9.600 actions gratuites ont été attribuées.
Autorisation donnée au Président à l'effet de consentir des options de souscription d'actions et/ou des options d'achat d'actions (18 ^{ème} résolution)	20 juin 2016	38 mois	Dans la limite de 10% du capital social (plafond commun avec la 17 ^{ème} résolution)	Néant
Augmentation du capital social en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (19 ^{ème} résolution)	20 juin 2016	18 mois	Plafond de 3 % du capital social	Néant

M – DETENTION DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Le capital social est fixé au 31 décembre 2016 à la somme de 302.372,35 €. Il est divisé en 294.826 actions entièrement libérées et toutes de même catégorie.

O2i détient 240 642 actions, soit 81,62 % du capital social de M2i.

N – COTATION DES TITRES DE LA SOCIETE M2I SUR LE MARCHE LIBRE DE EURONEXT PARIS

Le 10 juillet 2009, les titres de la Société M2i ont fait l'objet d'une inscription sur le Marché Libre de EURONEXT PARIS.

M2i est cotée sur le Marché Libre (FR0010778050 MLMII).

O – ACTIONNARIAT SALARIE - ACTIONS GRATUITES

11.595 actions gratuites M2i attribuées aux salariés et mandataires sociaux de M2i sont en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2016.

Au cours de l'exercice 2016, il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites de la société M2i Tech et Scribtel formation.

P- MANDATS SOCIAUX

○ Mandats sociaux au sein de M2i

L'assemblée Générale Mixte de M2i en date du 14 décembre 2015 a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Thomas Olano de ses fonctions de Président de la société et a décidé de nommer à compter de cette date, en qualité de nouveau Président de la société, Monsieur Georges Seban pour une durée indéterminée.

Par décision du Président de M2i, il a été décidé de confirmer Madame Thuy Nguyen dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la société et de renouveler son mandat pour une durée indéterminée.

○ Mandats sociaux au sein des filiales

1/ Par décision de l'associé unique de M2i Tech en date du 26 octobre 2015, il a été acté de la démission de Monsieur Jean-Thomas Olano de ses fonctions de Président de la société et il a été décidé de nommer à compter de cette date, en qualité de nouveau Président de la société, Monsieur Georges Seban pour une durée indéterminée.

2/ Par décision de l'associé unique de Scribtel Formation en date du 26 octobre 2015, il a été acté de la démission de Monsieur Jean-Thomas Olano de ses fonctions de gérant de la société et il a été décidé de nommer à compter de cette date, en qualité de nouveau Gérant de la société, Monsieur Georges Seban pour une durée indéterminée.

ooo ooo ooo

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer.

En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.


Le Président